

PREFECTURE DE L'ISERE  
Direction Départementale de Territoires

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
SUR LES COMMUNES DE  
SÉCHILLENNE, LIVET-ET-GAVET  
et ST BARTHÉLÉMY DE SÉCHILLENNE**

Une enquête publique est ouverte à compter du 22 août 2016 et jusqu'au 21 septembre 2016 inclus, d'une durée de 31 jours, sur le territoire des communes de Séchillienne, Livet-et-Gavet et St Barthélémy de Séchillienne concernant la demande d'autorisation unique, présentée par le Service Sécurité et Risques de la Direction Départementale des Territoires de l'Isère, dans le cadre du projet de démantèlement du barrage de Séchillienne.

Le responsable du projet est le Service Sécurité et Risques de la Direction Départementale des Territoires de l'Isère, sise 17, bd Joseph Vallier 38000 Grenoble, auprès duquel des informations peuvent être demandées.

Au terme de cette enquête, peut être adopté un arrêté préfectoral portant autorisation unique, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques. L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

M. Paul FONTANILLE, ingénieur divisionnaire de la DRIRE, retraité, a été désigné Commissaire-Enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête. Il sera suppléé par M. Pierre AYMOZ, chef d'entreprise.

Le commissaire enquêteur sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

En mairie de Livet-et-Gavet, le mardi 23 août 2016 de 9h00 à 12h00

En mairie de St Barthélémy de Séchillienne, le vendredi 09 septembre 2016, de 14h30 à 17h30

En mairie de Séchillienne, le mercredi 21 septembre 2016, de 15h30 à 18h30

Pendant toute la durée de l'enquête :

- le dossier d'enquête sera consultable par le public, qui pourra présenter ses observations sur les registres prévus à cet effet aux jours et heures d'ouverture des mairies de Séchillienne, Livet-et-Gavet et St Barthélémy de Séchillienne.
- les observations peuvent également être adressées par correspondance au Commissaire-Enquêteur à la mairie de Séchillienne, siège de l'enquête. Ainsi que par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-sechillienne-enquete-publique@isere.gouv.fr](mailto:ddt-sechillienne-enquete-publique@isere.gouv.fr)

Les informations relatives à l'enquête pourront être consultables à l'adresse internet suivante :

[http://www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-publiques/Projet-de-démantèlement-du-barrage-de-Séchillienne](http://www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-publiques/Projet-de-d%C3%A9mant%C3%A9lement-du-barrage-de-S%C3%A9chillienne)

Sont joints au dossier d'enquête et mis à disposition du public selon les mêmes modalités :

- l'étude d'impact,
- l'avis du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, en tant qu'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement,
- le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale rédigé par le pétitionnaire,
- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Drac-Romanche.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

Toute personne intéressée pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance du rapport, et des conclusions motivées de la commission d'enquête qui seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en Préfecture de l'Isère – D.D.T – Service Environnement, en mairie de Séchillienne et pendant un an sur le site des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr), à compter de leur publication.